



RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL

à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 690'000.- pour la construction de la nouvelle route entre la rue de France et l'avenue du Technicum et de Fr. 72'000.- pour la reprise du réseau de canalisations

(Du 15 janvier 2025)

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Préambule

Le réseau routier du territoire loclois subira d'importantes transformations avec la mise en service du contournement routier A20, prévue entre fin 2031 et début 2032. Cette infrastructure vise à détourner le trafic de transit hors du centre-ville en l'acheminant par un tunnel de contournement. L'Office fédéral des routes (OFROU) prévoit ainsi une réduction du trafic urbain pouvant atteindre 60 %.

Pour atteindre cet objectif, des mesures de gestion du trafic doivent être mises en œuvre pour inciter les automobilistes à emprunter le tunnel le plus fréquemment et rapidement possible.

Plusieurs études sont actuellement menées conjointement par le bureau Transitec et les autorités communales et cantonales afin d'établir des principes de circulation efficaces à moyen et à long terme.

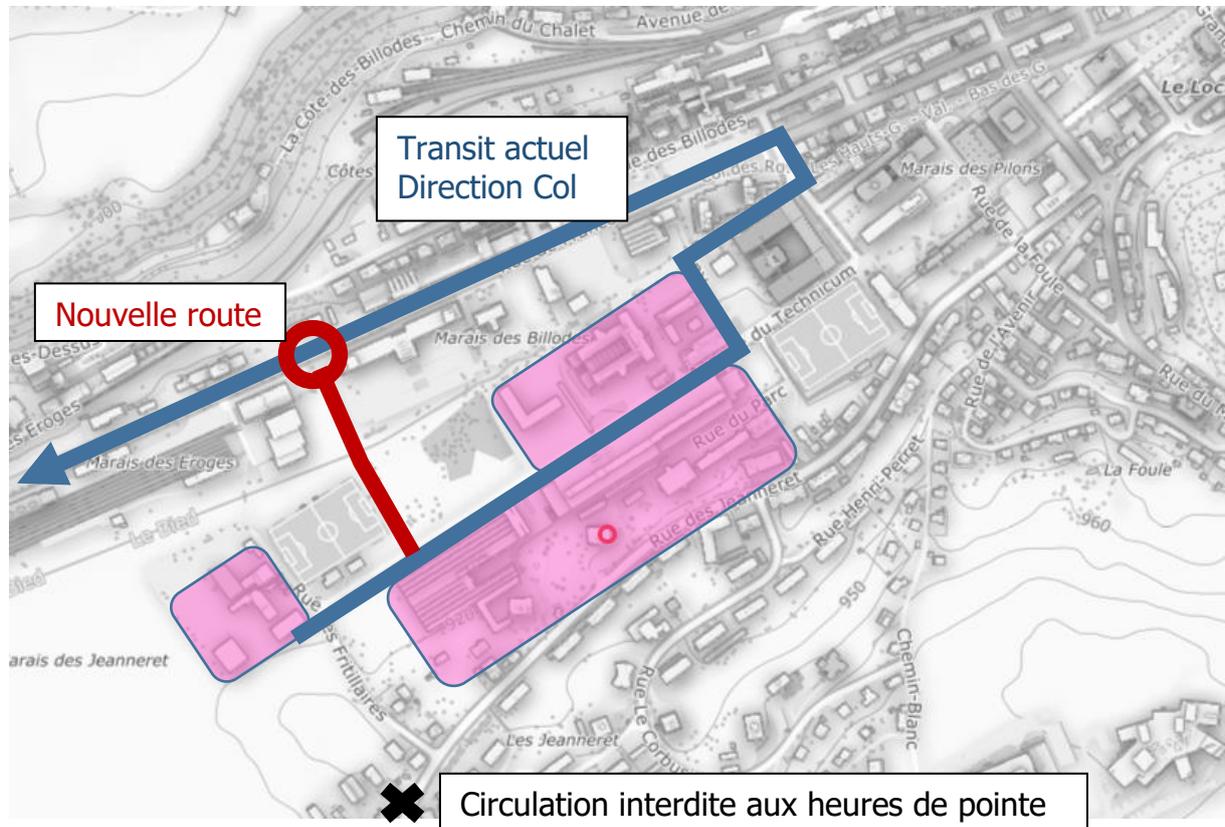
La mesure proposée dans ce rapport répondra pleinement aux enjeux à venir en matière de régulation optimisée du trafic tout en favorisant la mobilité douce.

2. Vue d'ensemble du projet

La création d'un nouvel accès reliant la rue de France à l'avenue du Technicum permettra de diriger le trafic des entreprises de la zone du Technicum ainsi que des

résidents du secteur des Jeanneret se rendant en direction du Col-des-Roches de manière plus directe.

Ce nouvel accès routier doit être opérationnel le plus rapidement possible, car il permettra de réduire le trafic se rendant sur le secteur industriel du Technicum et permettra de pacifier la rue devant le CPNE, au cœur du campus.



Zone entreprises générant du trafic aux heures de pointe

3. Développement du projet

Pour ses besoins, l'OFROU a construit une route de chantier entre Le Col-des-Roches et l'entrée ouest de la Ville du Locle (voir route en jaune sur les images 1 et 2). Un giratoire a ainsi été réalisé pour faire la transition entre la route de chantier et la rue de France permettant une insertion facilitée aux poids lourds du chantier sur la rue de France, ainsi qu'une buse de franchissement du Bied.

Conformément aux termes contractuels du projet de la Confédération, la route, le giratoire et la buse doivent être démantelés à la fin des travaux d'évitement. Cependant, la Ville, avec le soutien de l'État, a exprimé sa volonté de conserver une partie de cette infrastructure, incluant le rond-point, une section de la route et la buse. À cette fin, des discussions préliminaires ont été engagées avec des associations

environnementales, qui plaident en faveur d'une renaturation complète du Bied, excluant toute présence de buse. La conclusion de ces premières discussions se révèle positive.



Image 1

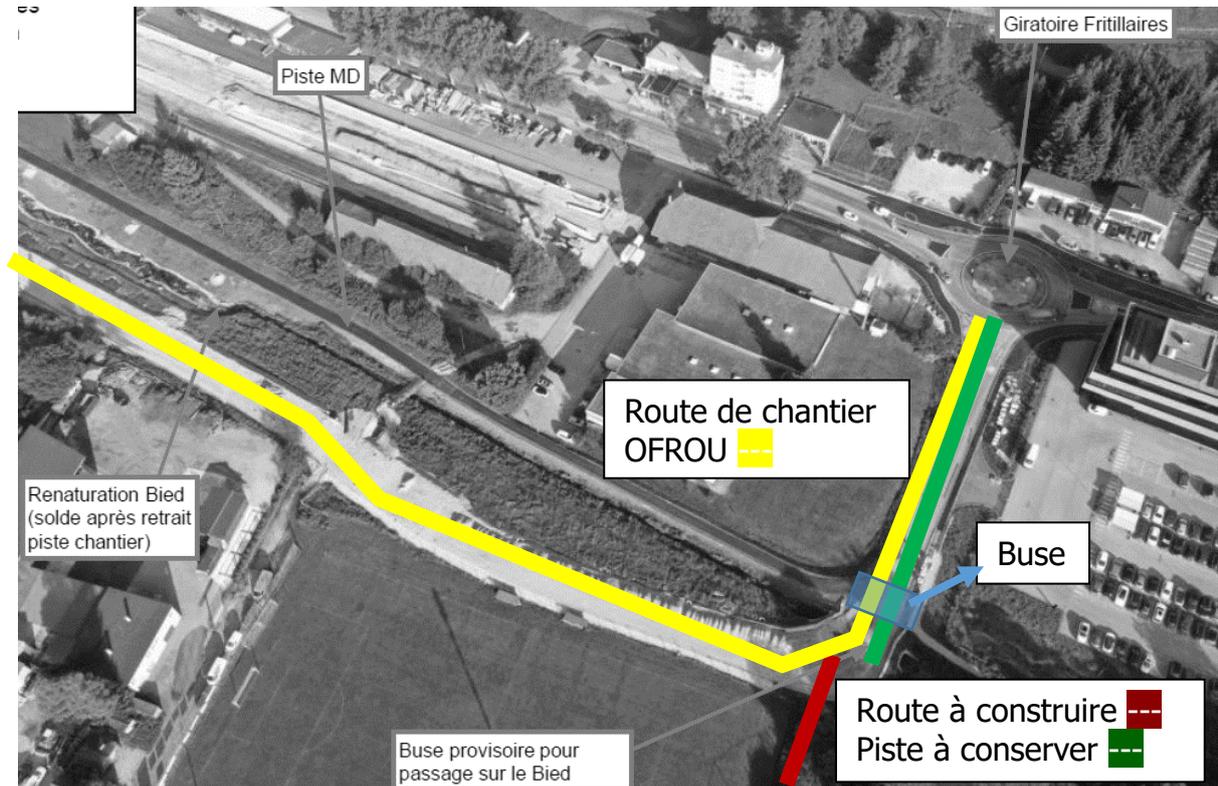


Image 2

Pour construire la route du côté de la rue des Jeanneret (en rouge sur l'image 2), la commune devra acquérir le terrain qui est actuellement privé. Il appartient en effet à une entreprise locloise.

Le service de l'urbanisme, des infrastructures et des bâtiments (SUIB) a engagé des discussions avec les représentants de cette entreprise, qui se sont montrés favorables

à la vente du terrain nécessaire à la construction de la route, ainsi qu'à vendre une partie de la route du Technicum en guise de contrepartie. À noter que l'entreprise perdra quelques places de stationnement.

Lors de sa séance du 21 juin 2022, le Conseil communal a décidé de privilégier cette option, incluant l'achat de 1'884 m² de terrain au prix de Fr. 100.-/m², soit un investissement de Fr. 188'400.-. À ce budget s'ajoutent l'acquisition de 1'257 m² de l'avenue du Technicum (indiquée en violet sur l'image 3) au prix symbolique de Fr. 1.-/m², ainsi que les frais de géomètre et de notaire, pour un investissement total de Fr. 195'000.-

La parcelle 10182 du cadastre du Locle sur laquelle la nouvelle route viendra s'implanter est inscrite au cadastre des sites pollués CANEPO (6436-D-008 Dixi II (remblais usines Dixi)) ne nécessitant ni surveillance, ni assainissement. De plus, des sondages plus précis de la zone ont été effectués récemment pour confirmer les investigations passées.



Image 3

4. Projet technique

La route construite par l'OFROU (en jaune sur l'image 4) est d'une largeur de 7m plus un trottoir de 1,5m (en noir sur l'image 4). La partie de route à créer (en rouge sur l'image 4) fera 6m de largeur plus un trottoir de 1,5m.

La vitesse de circulation sur le tronçon de l'OFROU est actuellement limitée à 50 km/h. Lors de l'ouverture du nouvel axe, la vitesse sera réduite à 30 km/h sur toute sa longueur, ce qui permettra une plus grande fluidité du trafic.

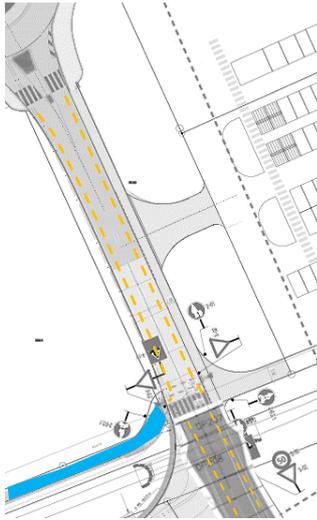
L'évacuation des eaux claires sur le tronçon de la route à créer est prévue d'être canalisée lors des travaux, puis déversée dans la rivière. Une canalisation pour les eaux usées sera réalisée sur ce tronçon.

Une arborisation avec la plantation de 10 arbres est également prévue sur le tronçon de l'avenue du Technicum que la commune rachètera (en violet sur l'image 3).



Image 4

Quant aux cyclistes, ils pourront circuler sur les bandes cyclables (en jaune sur l'image 5) reliant la nouvelle piste à mobilité douce (en bleu sur l'image 5) et le giratoire de la rue de France, la rue de France ayant ses propres bandes cyclables (flux recommandé). Des bandes cyclables seront aussi tracées du côté sud sur la nouvelle route à construire.



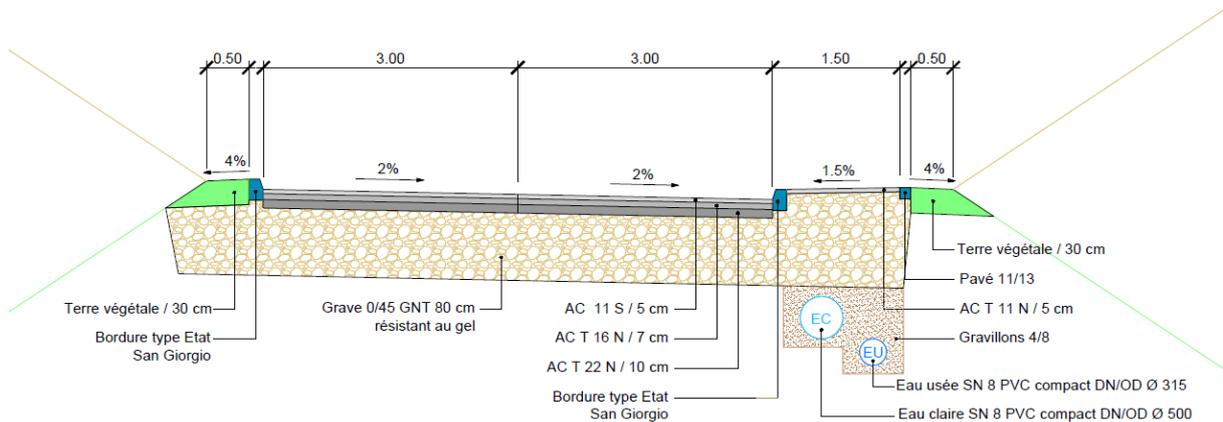
Bandes cyclables ---
 Piste MOB douce ---

Image 5

Les travaux consistent donc en la création d'une nouvelle chaussée et d'un trottoir pour une surface d'environ 1'000 m², ainsi que la création d'un collecteur unitaire sur 120 m pour le collecteur d'eaux claires et eaux usées.

Résumé des travaux :

- Enrobé constitué de deux couches pour une surface d'environ 1'000 m².
- Longueur totale du tronçon (canalisations) : ~120 m ;
- Types d'eaux à évacuer : Eaux claires (EC) et eaux usées (EU) ;
- Profondeur : 1.00 m – 2.00 m ;
- Nouveaux collecteurs : EU PVC Ø 315 mm, EC PVC Ø 500 mm.



Afin de permettre à l'ouvrage et notamment à ses fondations de se stabiliser au mieux, les travaux de finition sont prévus en deux temps :

- Compactage des couches de fondation, réalisation de la première couche du tapis en 2025.
- Pose des bordures, aménagements des trottoirs et réalisation des tapis de finition (2 couches) en 2026.

Ce phasage permettra une meilleure stabilisation des couches inférieures durant l'hiver 2025-2026.

L'ensemble des services concernés et les intervenants externes à la Ville sont indiqués à titre informatif ci-dessous :

Investissement communal	Urbanisme	Aménagements urbains	X
		Routes (caisson et revêtement)	X
		Routes (revêtement)	
	STEP	Eaux usées	X
		Eaux claires	X
	Énergie	Eau potable	
Hors crédit Ville	Canton (SPCH)		
	Électricité		
	Éclairage public	X	
	Chauffage à distance		
	Gaz		
	Réseaux Swisscom	X	
	Réseaux Sunrise	X	
Programme d'agglomération		X	

5. Récapitulatif des coûts estimés et planification

Tous les montants indiqués sont en francs, toutes taxes comprises, à l'exception des dépenses liées aux canalisations eaux usées et eaux claires, gérées par la STEP, dont le fonctionnement est autoporteur et les crédits sollicités hors taxe.

Des subventions sont attendues dans le cadre de ces travaux, de la part du service de l'Environnement pour la création d'un système séparatif non actif. Le dossier de demande de subvention sera déposé après la validation du crédit d'investissement, car ce dernier doit contenir la preuve du financement.

Génie civil

Genre de travaux concernés	Coûts en Fr.
Acquisition de terrain	195'000
Travaux de génie civil (installation de chantier, terrassement, fondations, revêtements)	310'000
Défrichage	3'000
Fournitures (bordures granit, etc.)	55'000
Végétalisation	10'000
Signalisation, marquage	8'000
Honoraires (SUE, voirie, ingénieurs civils, géomètre)	35'000
Divers et imprévus (env. 6 %)	37'000
<i>TVA 8,1 % [hors valeur terrain]</i>	<i>37'000</i>
Coût total travaux TTC	690'000

Eaux usées

Genre de travaux concernés	Coûts en Fr.
Travaux de génie civil (installation de chantier, terrassement, canalisations)	20'000
Fournitures (dépotoir, grilles, etc.)	4'500
Honoraires (SUE, voirie, ingénieurs civils, géomètre)	3'000
Divers et imprévus (env. 10 %)	3'000
Coût total travaux HT	30'500

Eaux claires

Genre de travaux concernés	Coûts en Fr.
Travaux de génie civil (installation de chantier, terrassement, canalisations)	30'000
Fournitures (dépotoir, grilles, etc.)	4'500
Honoraires (SUE, Voirie, ingénieurs civils, géomètre)	3'000
Divers et imprévus (env. 10 %)	4'000
Coût total travaux HT	41'500

Planification

Ces travaux seront réalisés à partir de l'été 2025 en fonction de l'obtention du permis de construire et la route sera ouverte à la circulation en décembre 2025.

	2024				2025				2026			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Etablissement du projet de l'ouvrage	■	■	■									
Demande d'autorisation pour l'utilisation du tronçon de l'OFROU			■	■								
demande du crédit d'investissement					X							
Procédure de demande d'autorisation					■	■	■					
Procédures d'appel d'offres					■							
Adjudications						■						
Dossier PA et promesse de subvention						■	■	■				
Etablissement du projet d'exécution					■	■						
Préparation de chantier						■	■					
Réalisation de l'ouvrage							■	■		■	■	

6. Incidences financières

Les crédits sollicités figurent au budget 2025.

Un montant de Fr. 495'000.- TTC concerne les travaux de génie civil, auquel s'ajoute Fr. 195'000.- pour l'acquisition du terrain, alors que le budget prévoyait Fr. 550'000.- TTC. Un montant de Fr. 72'000.- HT concerne les canalisations eaux claires et usées alors que le budget prévoyait Fr. 50'000.- HT.

Les travaux de génie civil feront l'objet d'un subventionnement du projet d'agglomération RUN PA1 (mesure 26.e7/I0.7f) estimé à Fr. 120'000.-, pour autant que ces aménagements soient réalisés avant fin 2027. Ces travaux seront amortis à un taux moyen de 3 %, tandis que ceux liés aux canalisations le seront à un taux moyen de 4 % pour les eaux usées et 3.5 % pour les eaux claires, en application des taux d'amortissement définis dans le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des Communes (RLFinEC).

Conformément au règlement d'exécution de la loi sur la protection et la gestion des eaux (RLPGE) entré en vigueur au 1er juillet 2015, des intérêts doivent être appliqués sur le demi-capital investi. Ce dernier correspond à la moitié de l'investissement net, soit un montant de Fr. 15'250.- pour les eaux usées et de Fr. 20'750.- pour les eaux claires.

Le taux d'intérêt applicable annuellement est le taux moyen de la dette de la commune. Ce dernier étant difficilement prévisible sur les années à venir, nous retiendrons par simplification dans le tableau ci-dessous un taux uniforme de 2 %. Il sera en revanche tenu compte du taux réel au moment du calcul de l'intérêt.

Pour le crédit net de Fr. 570'000.- relevant du génie civil, le montant de l'intérêt ne sera pas imputé directement dans les comptes. La charge théorique d'intérêt pour la réalisation de ce projet est estimée annuellement à Fr. 5'700.-, compte tenu d'un taux moyen de 2 %.

Dans le détail, les incidences financières sont les suivantes :

	2025	2026	2027	2028	2029
<i>Compte des investissements</i>					
Création d'une nouvelle route reliant la rue de France à l'avenue du Technicum, reprise chaussée	690 000				
Subvention du projet d'agglomération RUN PA1	-120 000				
Création d'une nouvelle route reliant la rue de France à l'avenue du Technicum, canalisations eaux claires	41 500				
Création d'une nouvelle route reliant la rue de France à l'avenue du Technicum, canalisations eaux usées	30 500				
Total	642 000				
<i>Compte de fonctionnement</i>					
Amortissement Création d'une nouvelle route reliant la rue de France à l'avenue du Technicum, reprise chaussée - 3.0%		17 100	17 100	17 100	17 100
Amortissement eaux claires (3.5% / 29 ans)		1 453	1 453	1 453	1 453
Charge d'intérêt demi-capital, Création d'une nouvelle route reliant la rue de France à l'avenue du Technicum, eaux claires - 2.0%		415	415	415	415
Amortissement eaux usées (4% / 25 ans)		1 220	1 220	1 220	1 220
Charge d'intérêt demi-capital, Création d'une nouvelle route reliant la rue de France à l'avenue du Technicum, canalisations eaux usées - 2.0%		305	305	305	305
Domaine de la STEP - autoporteur (via taxe ou réserve)		-3 393	-3 393	-3 393	-3 393
Total		17 100	17 100	17 100	17 100

7. Mécanisme de maîtrise des finances

En vertu de l'application de l'article 12 du règlement communal sur les finances, relatif au degré d'autofinancement, le montant du crédit net sera imputé dans l'enveloppe des investissements définie pour l'année 2025.

Le solde de l'enveloppe au moment de la rédaction du présent rapport est de Fr. 7'446'705.-. Compte tenu de ces crédits pour un montant net de Fr. 642'000.-, et sous réserve d'autres investissements votés dans l'intervalle ou dans la même séance du Conseil général, le solde de l'enveloppe des investissements 2025 sera de Fr. 6'804'705.-.

8. Communication

Pour gérer au mieux l'information des riverains, des usagers et du public en général quant à la nature des travaux, leur planification et les impacts sur la mobilité, les actions suivantes accompagneront le chantier présenté dans ce rapport :

- > Des panneaux informatifs seront posés aux abords du secteur concerné par les travaux, plusieurs semaines à l'avance, et fourniront aux intéressé·es les explications utiles pour une bonne compréhension des travaux et de leur ordonnancement ;
- > Sur le site internet de la Ville du Locle, une description et des illustrations détailleront le chantier ;
- > Les riverains seront spécifiquement informés des impacts les concernant par des affiches posées à l'entrée des immeubles ou des avis déposés dans les boîtes aux lettres.

9. Aménagements urbains

Le projet décrit ci-dessus a fait l'objet d'une coordination à l'interne du service de l'Urbanisme ainsi qu'avec les services de la Voirie et du Domaine public. Il a également été partagé avec Viteos, Swisscom et Sunrise ainsi que les sociétés de transports publics. Le projet présenté ce jour a été validé par l'ensemble de ces services et partenaires.

La plantation d'arbres doit permettre la diminution des îlots de chaleur. La réalisation de cette route sera coordonnée par le service de l'Urbanisme et la rue sera remise au service de la Voirie à l'ouverture du tronçon pour l'entretien général.

10. Conséquence sur les ressources humaines

Les prestations pour l'élaboration des projets, les mises en soumission et la direction des travaux seront généralement assurées par le service de l'Urbanisme ou par Viteos dans le cadre normal de leurs activités.

Il est peut-être envisagé, dans le respect du montant réserver aux honoraires, de solliciter des mandataires externes pour des projets spécifiques d'aménagement de rues ou de secteurs.

11. Éléments relatifs au développement durable

Aspect environnemental

Les nouveaux aménagements, réduisant les trajets, permettront de diminuer les nuisances sonores et les émissions de gaz à effet de serre. Un système séparatif sera mis en place.

La nouvelle route réduira le trafic de transit en centre-ville, encourageant l'usage du futur contournement A20 et limitant le passage des poids lourds dans les quartiers sensibles. En connectant la piste le long du Bied à la rue de France, elle encouragera l'usage des modes de transport doux au détriment des véhicules motorisés individuels.

Aspect social

Le réaménagement des rues et l'attractivité accrue des infrastructures pour la mobilité douce favoriseront les interactions sociales et la convivialité.

Cela améliorera la sécurité, le calme et la qualité de vie, notamment dans les zones résidentielles et scolaires.

Aspect économique

Les appels d'offres respecteront les lois relatives aux marchés publics. La réduction du trafic stimulera la rénovation urbaine et dynamisera le secteur ouest du Locle.

Rayonnement de la Ville

Les nouveaux aménagements renforceront l'attractivité et l'identité de la Ville, revalorisant l'entrée du canton et le secteur du Marais du Col-des-Roches.

12. Commission

Ce projet a été soumis à la commission de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'environnement et de l'efficacité énergétique des bâtiments (ATUEE) lors de ses séances du 9 septembre 2024 et du 1^{er} octobre 2024 qui l'a préavisé favorablement.

13. Conclusion

Certains que vous admettez le bien-fondé des travaux qui vous sont soumis, nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, à bien vouloir accepter le présent rapport et voter les arrêtés ci-après.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président,
A. von Allmen

Le chancelier,
P. Martinelli

ARRÊTÉ

concernant un crédit de Fr. 690'000.- pour la construction de la nouvelle route entre la rue de France et l'Avenue du Technicum

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
Vu le règlement communal sur les finances du 25 juin 2015, ainsi que l'arrêté de sanction du Conseil d'État du 26 août 2015,
Vu le rapport du Conseil communal du 15 janvier 2025,

Arrête :

Article premier.- Un crédit de Fr. 690'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour la construction de la nouvelle route entre la rue de France et l'Avenue du Technicum.

Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 représente le montant brut du projet, auquel il faut retrancher Fr. 120'000.- de recettes au titre de la subvention du projet d'agglomération RUN PA1, portant ainsi à Fr. 570'000.- le montant net finalement à la charge de la Ville du Locle.

Art. 3.- Le montant net figurant à l'article 2 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.

Art. 4.- La dépense sera portée au compte : 100889/50100.00.

Art. 5.- Les modalités d'amortissement seront de 3 %.

Art. 6.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.

Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

Le Locle, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL
La présidente, Le secrétaire,
J. Eymann W. Buirette

ARRÊTÉ

concernant un crédit de Fr. 72'000.- pour la reprise du réseau de canalisations de la nouvelle route entre la rue de France et l'Avenue du Technicum

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
Vu le règlement communal sur les finances du 25 juin 2015, ainsi que l'arrêté de sanction du Conseil d'État du 26 août 2015,
Vu le rapport du Conseil communal du 15 janvier 2025,

Arrête :

- Article premier.- Un crédit de Fr. 72'000.- HT est accordé au Conseil communal pour la reprise du réseau de canalisations de la nouvelle route entre la rue de France et l'Avenue du Technicum.
- Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.
- Art. 3.- La dépense sera portée aux comptes:
100908.50320.00 pour les eaux usées Fr. 30'500.- HT.
100909.50320.00 pour les eaux claires Fr. 41'500.- HT.
- Art. 4.- Les modalités d'amortissement seront de 4 % pour les eaux usées et de 3.5 % pour les eaux claires.
- Art. 5.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 6.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

Le Locle, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL
La présidente, Le secrétaire,
J. Eymann W. Buirette